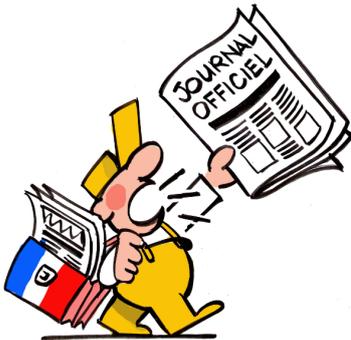


<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8584>

Au journal officiel du 3 mars 2020

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 3 mars 2020

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Coronavirus : mobilisation de la réserve sanitaire

Santé publique

Arrêté du 1er mars 2020 relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire [NOR : SSAP2006392A](#)

La réserve sanitaire est mobilisée, à hauteur de 160 réservistes, à compter du 1er mars 2020 pour une durée de 2 semaines, renouvelable une fois :

- pour constituer une équipe d'intervention rapide pour apporter un appui à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France dans ses missions de suivi et d'investigation autour des cas de personnes atteintes par le SARS-CoV2 ;
- pour renforcer les centres hospitaliers locaux.